



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et décision :
 - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - b) Manuel d'organisation statistique ;
 - c) Données ouvertes ;
 - d) Enquêtes auprès des ménages ;
 - e) Utilisation des mégadonnées en statistique officielle ;
 - f) Développement des statistiques régionales ;
 - g) Comptabilité nationale ;
 - h) Comptabilité environnementale et économique ;
 - i) Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles ;
 - j) Statistiques agricoles et rurales ;
 - k) Statistiques des changements climatiques ;
 - l) Classifications statistiques ;
 - m) Statistiques sur les réfugiés ;
 - n) Statistiques des incapacités ;
 - o) Statistiques du travail et de l'emploi ;



- p) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge ;
 - q) Méthodes de travail de la Commission de statistique.
4. Questions soumises pour information :
- a) Statistiques démographiques ;
 - b) Statistiques ventilées par sexe ;
 - c) Statistiques de la pauvreté ;
 - d) Statistiques de l'énergie ;
 - e) Statistiques des services ;
 - f) Statistiques des technologies de l'information et des communications ;
 - g) Programme de comparaison internationale et statistiques des prix ;
 - h) Statistiques des échanges numériques et du commerce électronique ;
 - i) Statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation ;
 - j) Statistiques du secteur informel ;
 - k) Statistiques de l'environnement ;
 - l) Coordination des programmes statistiques ;
 - m) Intégration des données statistiques et géospatiales ;
 - n) Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ;
 - o) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquantième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à la pratique antérieure, la Commission de statistique élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un bureau constitué d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.

Les membres du Bureau sont choisis sur la base du principe de la répartition géographique équitable, un membre originaire de chacune des régions représentées à la Commission étant élu au Bureau. Ils exercent leurs fonctions pendant deux ans, dans la mesure du possible. Ils sont élus pour une période d'un an et réélus à la session suivante s'ils sont toujours représentants auprès de la Commission.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa quarante-huitième session (New York, 7-10 mars 2017) et adoptées par le Conseil économique et social dans sa

décision 2017/228. Le Bureau a ensuite approuvé certaines modifications. La Commission est également saisie du programme de travail provisoire et du projet de calendrier des travaux de la session. Elle est invitée à les adopter, ainsi que l'ordre du jour de la quarante-neuvième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2018/1)

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le projet de calendrier des travaux de la session (E/CN.3/2018/L.1)

3. Questions soumises pour examen et décision

a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant les travaux en cours pour mettre en place un cadre mondial d'indicateurs permettant d'effectuer le suivi des objectifs et des cibles fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment a) les orientations et meilleures pratiques relatives aux flux et à la communication de données à l'échelle mondiale aux fins des objectifs de développement durable ; b) les informations à jour sur la classification des catégories du cadre mondial d'indicateurs ; c) les ajustements annuels de certains indicateurs du cadre mondial ; d) l'élaboration des indicateurs de la catégorie III ; e) les activités menées sur le travail de désagrégation des données et les travaux des groupes de travail chargés respectivement d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, l'échange de données et de métadonnées statistiques et l'information géospatiale. La Commission sera également saisie des documents de base sur les orientations et les meilleures pratiques relatives aux flux et à la communication de données à l'échelle mondiale aux fins des objectifs de développement durable, sur les activités menées en matière de désagrégation des données et sur les activités des différents groupes de travail.

La Commission sera notamment appelée à se prononcer sur : a) les travaux menés sur les orientations et les meilleures pratiques relatives aux flux et à la communication des données à l'échelle mondiale aux fins des objectifs de développement durable ; b) les ajustements annuels de certains indicateurs du cadre mondial ; c) le programme de travail du Groupe d'experts pour l'année suivante.

La Commission sera également saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux menés à l'appui du Programme 2030 par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies. Le rapport contient des informations concernant l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (E/2017/66), comme l'avait prescrit l'Assemblée générale (voir résolution 70/1, par. 83), et les travaux menés pour mettre à jour la base de données relatives aux indicateurs mondiaux ainsi que la banque de métadonnées correspondantes et aider les pays à mettre en œuvre les indicateurs au niveau national. Dans son rapport, le Secrétaire général présente également les conclusions tirées de la conférence sur les plateformes nationales de communication des données, des travaux de recherche menés sur un système pilote qui rassemblerait des bases de données de référence nationales et mondiales et de la mise en place d'un réseau mondial d'institutions de formation à la statistique. La Commission est invitée à prendre note des travaux conduits par la Division de

statistique en coopération avec les entités des Nations Unies et à formuler des observations sur les conclusions présentées et sur le projet de programme de travail de la Division.

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport, le Groupe de haut niveau présente un aperçu de ses travaux récents sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, des activités menées sur le thème des besoins en capacités statistiques par le sous-groupe conjoint du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des préparatifs de la deuxième édition du Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui se tiendra du 22 au 24 octobre 2018 à Doubaï, et formule des recommandations concernant la création d'un poste de Directeur de la statistique de l'Organisation des Nations Unies.

Les points appelant une décision de la Commission sont notamment les suivants : a) après nouvel examen de la question, formuler un avis sur la création du poste de Directeur de la statistique de l'Organisation des Nations Unies ; b) approuver les modifications qu'il a été proposé d'apporter au mandat du sous-groupe conjoint dans l'annexe III du rapport du Groupe de haut niveau ; c) formuler un avis sur le mécanisme par lequel la Commission contribue au Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; d) commenter et approuver le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau pour 2018.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ([E/CN.3/2018/2](#))

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ([E/CN.3/2018/3](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([E/CN.3/2018/4](#))

b) Manuel d'organisation statistique

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur la révision du Manuel d'organisation statistique. Il a été souligné, dans le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable et dans le rapport final issu de la série de conférences sur l'élaboration d'un programme de transformation de la statistique officielle, qu'il fallait que les organismes statistiques évoluent et se développent. Aux fins du Programme 2030, il est indispensable de disposer de statistiques ventilées de qualité et à jour pour répondre aux nouveaux besoins en données et faire face aux difficultés rencontrées. Le rapport comprend une esquisse annotée de la quatrième édition du Manuel d'organisation statistique, qui prend en compte les domaines de développement stratégique définis à partir de ces initiatives et sur la base de consultations avec les statisticiens en chef et la direction d'organismes statistiques. La Commission est invitée à faire part de ses observations sur le contenu et la structure du projet de quatrième édition du Manuel.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le Manuel d'organisation statistique (E/CN.3/2018/5)

c) Données ouvertes

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les travaux préliminaires entrepris sur le thème des données ouvertes au service des objectifs de développement durable présentant notamment les conclusions de la conférence internationale sur ce sujet qui s'est tenue en République de Corée en septembre 2017 et les initiatives lancées au niveau national sur les plateformes de données ouvertes. Dans son rapport, le Secrétaire général met en exergue un certain nombre d'idées et un projet de principes relatifs aux données ouvertes pour les organismes nationaux de statistique. La Commission est invitée à examiner le projet de principes et à débattre de la voie à suivre.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les données ouvertes (E/CN.3/2018/6)

d) Enquêtes auprès des ménages

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, dans lequel celui-ci présente ses travaux les plus récents et a) une analyse du mappage des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et d'enquêtes auprès des ménages ; b) l'état d'avancement des travaux des trois groupes de travail qu'il a créés. Le Groupe y détaille également les activités en cours et les axes prioritaires de ses futurs travaux, ainsi que des propositions quant à la voie à suivre. La Commission est invitée à examiner ces axes prioritaires et les propositions formulées par le Groupe de travail.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2018/7)

e) Utilisation des mégadonnées en statistique officielle

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle. Comme il lui a été demandé, le Groupe de travail mondial présente dans son rapport l'étude de viabilité d'une plateforme mondiale pour la mise en commun des données, des services et des applications, assortie de tests de validation. Il y décrit les bases de données mondiales établies de manière collaborative par les entreprises du secteur informatique, les fournisseurs de données et le milieu universitaire, en accordant toute l'attention voulue à l'élaboration de normes et directives régissant la gouvernance des données et la gestion de l'information et portant notamment sur les questions de confiance, de vie privée, de confidentialité et de sécurité des données ; grâce à ces bases de données, les statisticiens officiels, scientifiques spécialistes des données et autres experts venus des secteurs public et privé peuvent mettre en commun leurs idées et leur méthodes pour traiter, analyser et représenter visuellement les mégadonnées ; stocker les mégadonnées et diffuser et mettre en commun des méthodes pour les traiter, les analyser et les représenter visuellement ainsi que des services et des applications permettant de produire davantage de données et de les réutiliser ; regrouper des ressources éducatives pour établir des supports et organiser des ateliers sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle. Le Groupe de travail mondial

fait également le point sur plusieurs ateliers de formation qu'il a élaborés concernant l'utilisation des données satellites et des données issues des téléphones mobiles, des réseaux sociaux et des scanners de caisses enregistreuses pour produire des statistiques respectivement dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'analyse de l'opinion et des prix. La Commission est invitée à formuler des observations sur la proposition consistant à faciliter la mise en place de bases de données mondiales collaboratives par l'intermédiaire d'une plateforme de mise en commun des données, des services et des applications.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle ([E/CN.3/2018/8](#))

f) Développement des statistiques régionales

La Commission sera saisie du rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique. La Commission économique pour l'Afrique y présente les activités entreprises dans la région en matière de développement des statistiques, notamment la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et les travaux méthodologiques menés à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Elle y recense également les domaines clefs du développement des statistiques que sont notamment la comptabilité nationale, les statistiques et la comptabilité environnementales, les registres et statistiques de l'état civil, les statistiques ventilées par sexe et d'autres initiatives liées aux données ouvertes et à la révolution des données. La Commission est invitée à formuler des observations sur les initiatives stratégiques et les activités entreprises en Afrique en vue de stimuler le développement des statistiques sur le continent. Elle est également invitée à envisager d'appeler les partenaires de développement à renforcer leur soutien aux initiatives de développement des statistiques en Afrique.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique ([E/CN.3/2018/9](#))

g) Comptabilité nationale

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Dans son rapport et à l'occasion du dixième anniversaire du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), le Groupe de travail fait le point sur les travaux accomplis depuis sa création et détaille les défis à relever et les occasions à saisir à l'avenir. Il fournit des renseignements sur les questions issues de l'application du SCN, et fait état en particulier des conclusions de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'état d'avancement du programme de recherche sur les questions pratiques concernant l'application du SCN de 2008, et des dernières informations sur la mise au point des publications visant à appuyer sa mise en œuvre. Il y présente également son programme de travail et celui des commissions régionales et fournit des précisions sur la portée et la diligence de la mise en œuvre du SCN au niveau national, ainsi que sur la coordination des activités de collecte et d'échange de données régionales et mondiales. La Commission est invitée à donner son avis et à formuler des recommandations sur les divers éléments du programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2018/10](#))

h) Comptabilité environnementale et économique

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique. Dans son rapport, le Comité d'experts présente les progrès accomplis dans les domaines d'activité suivants : a) la coordination ; b) l'établissement de méthodes concernant les normes statistiques et la conduite d'autres recherches, notamment sur i) le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et ii) le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) ; c) la mise au point de bases de données ; d) la mise en œuvre et le renforcement des capacités statistiques ; e) la formulation d'une réponse statistique aux nouvelles questions de politique générale axée i) sur la communication et ii) sur la SCEE et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il y décrit également le processus de révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), notamment la manière dont le projet a été financé, les résultats de l'évaluation globale et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SCEE, formule une proposition relative à la mise au point de bases de données mondiales conforme à la SCEE et présente sa stratégie de communication concernant le projet. La Commission est invitée à se prononcer sur l'avancement et l'organisation des travaux du Comité ainsi que sur son programme de travail.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique ([E/CN.3/2018/11](#))

i) Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles. Dans son rapport, le Groupe d'Oulan-Bator récapitule les activités qu'il a menées récemment et présente des informations sur son programme de travail. Il présentera également, dans un document d'information, le projet de manuel qu'il a établi sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles. La Commission est invitée à formuler des observations sur le projet de manuel.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles ([E/CN.3/2018/12](#))

j) Statistiques agricoles et rurales

La Commission sera saisie d'un rapport sur l'évolution des méthodes appliquées dans les domaines des statistiques alimentaires, agricoles et rurales combinant des informations issues a) du rapport du Comité directeur de la stratégie mondiale détaillant les principales activités entreprises pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et les préparatifs de sa deuxième phase de mise en œuvre après 2018 ; b) du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales, qui

présente une synthèse des travaux entrepris à la date d'établissement du rapport ainsi que le projet de nouvelles directives sur les statistiques de la consommation et des dépenses alimentaires établies à partir des enquêtes menées auprès des ménages ; c) du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présentant le deuxième volume du Programme mondial du recensement de l'agriculture de 2020 portant sur la période 2016-2025. La Commission est invitée à formuler des observations sur l'évolution des méthodes présentée et à continuer à guider le Comité directeur, le Groupe d'experts et la FAO dans la mise en œuvre d'initiatives mondiales visant à renforcer la capacité des systèmes nationaux de statistiques agricoles.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les statistiques agricoles et rurales ([E/CN.3/2018/13](#))

k) Statistiques des changements climatiques

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements climatiques, établi par la Division de statistique en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans son rapport, le Secrétaire général fait le point sur les travaux de la Division en matière de statistiques des changements climatiques, notamment concernant l'élaboration d'un ensemble de statistiques et d'indicateurs pour le monde entier, et présente le plan de travail établi par la Division pour ses prochaines activités. Il décrit également les progrès accomplis par la CEE dans le domaine des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques et les travaux actuels et les activités prévues par le secrétariat de la Convention en matière de prise en compte des statistiques dans la formulation de politiques. Il explore à cet égard les moyens de renforcer les liens entre les institutions précitées et d'améliorer le dialogue avec le milieu de la statistique au sens large. La Commission est invitée à se prononcer sur le rapport et à débattre des prochaines étapes des travaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements climatiques ([E/CN.3/2018/14](#))

l) Classifications statistiques

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales. Dans son rapport, le Groupe d'experts rend compte des progrès accomplis dans la mise au point et l'utilisation de classifications statistiques internationales dans différents domaines et présente notamment les conclusions issues de la révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle. Il décrit également les activités menées par le Groupe d'experts sur la coordination des travaux sur les classifications et la famille internationale des classifications statistiques.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les sujets dont il est question dans le rapport et à approuver la version révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales ([E/CN.3/2018/15](#))

m) Statistiques sur les réfugiés

La Commission sera saisie du rapport concernant les statistiques sur les réfugiés établi par le Groupe international d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés. Dans son rapport, le Groupe international d'experts présente les travaux devant aboutir à l'élaboration des recommandations internationales relatives aux statistiques sur les réfugiés et d'un rapport technique sur les personnes déplacées, notamment l'organisation de réunions mondiales à Copenhague, Oslo et Genève et une consultation mondiale visant à recueillir les observations de nombreuses parties concernées sur le projet de recommandations avant sa présentation à la Commission.

La Commission sera saisie de deux documents de base établis par le Groupe international d'experts, à savoir les recommandations internationales concernant les statistiques sur les réfugiés et un rapport technique sur les personnes déplacées. S'il est possible de faire de nombreux parallèles entre les réfugiés et les personnes déplacées et si l'établissement et la communication de statistiques à leur sujet présentent souvent les mêmes difficultés, ces deux catégories de personnes ont néanmoins un statut différent. C'est pourquoi les statistiques de l'une et de l'autre sont examinées et présentées dans deux documents distincts.

La Commission est invitée à adopter les recommandations relatives aux statistiques sur les réfugiés et à accueillir favorablement le rapport technique concernant les personnes déplacées. Elle est également invitée à formuler des conseils pour la prochaine phase des travaux du Groupe international d'experts, à savoir l'élaboration d'un manuel des statisticiens spécialistes de la question des réfugiés et de recommandations plus concrètes concernant les statistiques sur les personnes déplacées.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe international d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés ([E/CN.3/2018/16](#))

n) Statistiques des incapacités

La Commission sera saisie du rapport établi conjointement par le Secrétaire général et le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités. Dans ce rapport, le Secrétaire général et le Groupe mettent en lumière les expériences de différents pays dans la production de statistiques sur les incapacités et présentent les principales conclusions tirées à l'issue d'une série de réunions organisées au niveau régional en 2016 et 2017. Ils décrivent également les activités actuellement conduites et prévues dans ce domaine par la Division de statistique, les commissions régionales, l'Organisation mondiale de la Santé et le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités. Ce rapport doit servir à relier les activités prévues aux initiatives visant à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux de manière à produire des statistiques de qualité, propres à informer des politiques et programmes en la matière qui soient fondés sur la connaissance des faits.

La Commission est invitée à formuler des observations sur le rapport, à approuver les projets de programme de travail de la Division de statistique et du Groupe de Washington et à définir des orientations pour les activités qui seront entreprises en vue de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux de manière à produire des statistiques de qualité et adaptées à l'objectif visé.

Documentation

Rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités ([E/CN.3/2018/17](#))

o) Statistiques du travail et de l'emploi

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les progrès récents dans le domaine des statistiques du travail et de l'emploi. Dans son rapport, l'OIT présente le nouveau cadre pour les statistiques du travail et les indicateurs destinés à mesurer la sous-utilisation de la main-d'œuvre adoptés par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 2013, les incidences de ces outils sur les systèmes nationaux de statistiques du travail et de la main d'œuvre et leur utilité pour obtenir les données nécessaires à assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'OIT y détaille également son programme en matière d'essais méthodologiques, d'élaboration d'orientations et de renforcement des capacités, ainsi que les activités d'assistance technique et de coordination interorganisation entreprises pour assurer l'adaptation et l'adoption des nouvelles normes par le plus grand nombre. Elle y décrit également les activités menées récemment en préparation de la vingtième Conférence, prévue pour octobre 2018, notamment les principales propositions concernant un ensemble de normes internationales relatives aux statistiques des relations à l'emploi devant être soumis à la Conférence pour adoption, en remplacement de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93). La Commission est invitée à donner son avis sur les progrès accomplis et à formuler des orientations sur le programme de travail présenté par l'OIT afin d'appuyer l'application large des normes les plus récentes.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les dernières tendances des statistiques relatives au travail et à l'emploi ([E/CN.3/2018/18](#))

p) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge

La Commission sera saisie du rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les statistiques du vieillissement de la population et les données ventilées par âge. Alors que la part des personnes âgées dans la population mondiale continue d'augmenter, il devient chaque jour plus urgent de disposer de meilleures informations pour étayer l'analyse de ce vieillissement. Par ailleurs, il est indispensable de pouvoir compter sur des données fiables et à jour pour appliquer le Programme 2030 et satisfaire à l'exigence de ne pas faire de laissés-pour-compte.

Dans son rapport, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente un aperçu des difficultés qui se posent concernant les données relatives à la population âgée et propose de créer le groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge, groupe d'étude chargé d'examiner les questions de conceptualisation et de méthodologie et les instruments nécessaires à la production de ces statistiques. Le groupe de Titchfield contribuerait à l'élaboration et au développement de normes et méthodes internationales pour la compilation des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge, en examinant et en étendant les acquis et en s'associant les spécialistes de divers pays ainsi que des milieux internationaux, universitaires et associatifs concernés. Il conviendra également de tirer profit de l'expertise du secteur privé afin de mettre au point des approches innovantes, appuyées notamment sur les mégadonnées, aux

fins de l'utilisation et de la présentation des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge.

La Commission est invitée à donner son avis quant à la création d'un tel groupe et à son mandat.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les statistiques du vieillissement de la population et les données ventilées par âge ([E/CN.3/2018/19](#))

q) Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission sera saisie d'un rapport de son Bureau sur l'examen du mécanisme des groupes d'étude. Dans son rapport, le Bureau présente l'historique et les principales caractéristiques de ce mécanisme, créé dans les années 1990. Il détermine dans quelle mesure les objectifs initiaux ont été réalisés et pose plusieurs questions essentielles sur lesquelles la Commission sera appelée à se prononcer.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique : examen du mécanisme des groupes d'étude ([E/CN.3/2018/20](#))

4. Questions soumises pour information

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour information. Un temps limité sera alloué pour les interventions au titre de ce point de l'ordre du jour.

a) Statistiques démographiques

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général présentant les activités menées par la Division de statistique dans le domaine des statistiques démographiques. Dans son rapport, le Secrétaire général dresse le bilan annuel de l'application du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, notamment concernant l'élaboration et la diffusion de nouvelles orientations relatives à l'utilisation de technologies permettant la collecte électronique de données aux fins du cycle actuel des recensements de la population et des logements. Il donne des informations sur les activités de promotion de l'ensemble révisé de normes statistiques internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil et du manuel relatif au fonctionnement et aux systèmes de gestion des registres et statistiques de l'état civil et des identités, ainsi que des informations sur la collecte de données par l'intermédiaire des questionnaires de l'Annuaire démographique. Il présente en outre une synthèse des débats de la réunion d'un groupe d'experts sur le thème des statistiques des migrations. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques ([E/CN.3/2018/21](#))

b) Statistiques ventilées par sexe

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe. Le Secrétaire général y récapitule les activités entreprises récemment par la Division de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe, notamment pour ce qui est de la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes, révisée pour mieux correspondre au cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et de la mise en œuvre de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes. Il y présente également les résultats des efforts de renforcement des programmes nationaux relatifs aux statistiques ventilées par sexe et fait le point sur l'organisation de la onzième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe. La Commission est invitée à prendre acte des travaux en cours sur les statistiques ventilées par sexe et des futures priorités dans ce domaine.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe ([E/CN.3/2018/22](#))

c) Statistiques de la pauvreté

La Commission sera saisie, pour information, du rapport de la Banque mondiale sur les statistiques de la pauvreté. La réduction de la pauvreté est un des objectifs principaux des programmes de développement nationaux et internationaux. Les statistiques de la pauvreté sont donc essentielles pour suivre les progrès nationaux et internationaux en matière de développement. La Banque mondiale présente un rapport en quatre points : d'abord, elle donne une vue d'ensemble des concepts, définitions, méthodes et données communément utilisés par les gouvernements du monde entier pour mesurer la pauvreté au niveau national, en mettant l'accent sur les mesures prises en matière de pauvreté monétaire. Ensuite, elle présente de manière succincte l'historique et les fondements des mesures internationales de lutte contre la pauvreté et explique que les statistiques internationales de la pauvreté reposent sur des données, des méthodes et des définitions nationales. Puis elle fait une évaluation de la disponibilité des statistiques de la pauvreté, met en lumière les lacunes en matière de données et examine les difficultés liées à la comparabilité et à la ventilation des données. Enfin, elle décrit les moyens qui permettront d'améliorer la production de statistiques de la pauvreté aux niveaux national et international, compte tenu des besoins de communication de données liés aux objectifs de développement durable. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur les statistiques de la pauvreté ([E/CN.3/2018/23](#))

d) Statistiques de l'énergie

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie, dans lequel il fournit des informations actualisées sur les travaux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de documents méthodologiques de portée mondiale portant sur les statistiques de l'énergie, ainsi que sur les nouveautés et les enjeux dans ce domaine. Il y décrit également les activités qui ont été menées dans le contexte de l'intensification de la coopération et de la coordination entre les organismes établissant les statistiques de l'énergie. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2018/24)

e) Statistiques des services

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services. Le Groupe y décrit ses récentes avancées, notamment l'élaboration de son nouveau plan stratégique quinquennal, les pratiques optimales qu'il applique dans les nouveaux secteurs qu'il couvre et l'examen qu'il continue de mener concernant plusieurs questions intersectorielles, telles que le regroupement et le commerce électronique. Depuis 2015, le Groupe s'est penché sur certaines industries, dont les documents sectoriels seront actualisés dans le cadre d'activités d'ingénierie et par voie de télécommunication, puis présentés à la session. Le Groupe a mis sur pied un nouveau cadre d'élaboration de contenus qui servira à établir des documents relatifs à la mesure de la production et des prix dans différents secteurs pour plus de 85 services définis dans la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2018/25)

f) Statistiques des technologies de l'information et des communications

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. Le rapport présente une vue d'ensemble des travaux récemment entrepris par le Partenariat, notamment la liste actualisée des principaux indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications (TIC), les nouveautés en matière de mesure de l'économie numérique (par exemple, le commerce électronique et le commerce international des services fondés sur les TIC), et les derniers progrès concernant l'utilisation de mégadonnées pour mesurer la société de l'information et les déchets d'équipements électriques et électroniques. Il donnera également un aperçu des statistiques officielles disponibles et de son projet d'élaboration d'une liste d'indicateurs thématiques relatifs aux TIC permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, et mettra l'accent sur les difficultés que rencontrent les bureaux de statistique nationaux dans la production de statistiques des technologies de l'information et des communications, notamment celles ayant trait au renforcement des capacités. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2018/26)

g) Programme de comparaison internationale et statistiques des prix

La Commission sera également saisie, pour information, du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (PCI), dans lequel sont décrites les activités qui ont été menées en 2017 aux niveaux mondial et régional pour achever les comparaisons provisoires, lancer la mise en œuvre du cycle 2017 de comparaisons et rendre le PCI permanent. La Banque mondiale y détaille les activités

techniques et celles ayant trait à la gouvernance, au renforcement des capacités et à la sensibilisation. La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis à ce jour.

La Commission sera saisie, à titre de document de base, du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale ([E/CN.3/2018/27](#))

h) Statistiques des échanges numériques et du commerce électronique

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international sur les statistiques des échanges numériques et du commerce électronique. Dans son rapport, l'Équipe spéciale présente une vue d'ensemble des incidences de la circulation transfrontière des données électroniques sur la nature, la structure et les acteurs du commerce international. Cette évolution soulève des questions importantes de politique générale, qu'il s'agisse de la taille et de la portée de ces flux, des possibilités qu'ils offrent aux petites et moyennes entreprises, ou de la manière dont ils sont régulés, notamment en termes de protection des données. À l'heure actuelle, le commerce numérique est défini comme l'ensemble des transactions commerciales transfrontières qui sont commandées, gérées ou exécutées numériquement. Toutefois, l'Équipe spéciale souligne dans son rapport que de nombreuses questions subsistent concernant la mesure des échanges numériques et du commerce électronique. À ce jour, aucune directive n'existe dans ce domaine. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international ([E/CN.3/2018/28](#))

i) Statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation

La Commission sera saisie, pour information, du rapport conjoint de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans lequel ils décrivent leurs travaux sur les statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation. Ils y présentent les nouveautés concernant la production de statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation, en mettant particulièrement l'accent sur la révision récente et l'application continue du manuel de Frascati de l'OCDE publié en 2015, qui fait figure de référence en matière de mesure des activités de recherche-développement dans le monde. Un autre élément clef du rapport concerne l'état d'avancement des travaux de révision du manuel d'Oslo, qui fournit des directives pour recueillir des données en matière d'innovation dans les entreprises et permet d'étendre la production de statistiques de l'innovation à d'autres secteurs. En outre, on y trouve une vue d'ensemble de la révision en cours du concept d'activités scientifiques et techniques, défini dans la Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie et adopté par l'UNESCO en 1978. Le rapport met également en évidence les efforts qui ont été déployés afin d'élaborer, pour chaque objectif et cible de développement durable, un ensemble d'indicateurs thématiques (science,

technique et innovation) donnant davantage d'informations qu'initialement prévu. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif aux statistiques de la science, de la technologie et de l'innovation (E/CN.3/2018/29)

j) Statistiques du secteur informel

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel. Le Groupe y fait le point sur ses activités et réunions récentes et y présente ses projets. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2018/30)

k) Statistiques de l'environnement

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement. Dans son rapport, le Secrétaire général dresse le bilan des activités menées en 2017 et mentionne notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (2013), l'évolution des travaux méthodologiques (en particulier l'outil d'auto-évaluation des statistiques de l'environnement et le manuel sur l'ensemble de statistiques de base de l'environnement), la quatrième réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, et les activités de formation et de renforcement des capacités dont les régions, sous-régions et pays ont bénéficié. Il y présente également le plan de travail pour la période 2018-2019. Les travaux prévus ayant trait notamment à la collecte, à la compilation et à la diffusion à l'échelle mondiale de statistiques et indicateurs relatifs à l'environnement, le Secrétaire général, dans son rapport, a) récapitule les résultats des opérations internationales de collecte de données sur l'environnement réalisées entre 1999 et 2016 par la Division de statistique et formule des conclusions utiles aux travaux à venir, notamment ceux intéressant les objectifs de développement durable axés sur l'environnement ; b) présente un programme de travail visant à améliorer la collecte, la compilation et la diffusion régulières de statistiques internationales de l'environnement. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2018/31)

l) Coordination des programmes statistiques

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Comité de coordination des activités de statistique, qui comprend un résumé des travaux menés par le Comité en 2017, notamment les principales conclusions de ses vingt-neuvième et trentième sessions. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique ([E/CN.3/2018/32](#))

m) Intégration des données statistiques et géospatiales

La Commission sera saisie, pour information, d'un rapport consacré aux récentes activités menées par le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales. Dans son rapport, le Groupe d'experts fournit des informations sur les efforts qu'il a déployés pour consolider et faire appliquer les cinq principes directeurs du cadre statistique-spatial de portée mondiale, notamment en ce qui concerne l'établissement d'exemples nationaux. La Commission est invitée à prendre note des progrès du Groupe d'experts sur ses travaux de consolidation et d'application du cadre, ainsi que des vues de ce dernier sur la coordination des activités dans le domaine de l'intégration des données statistiques et géospatiales.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2018/33](#))

n) Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance. Dans son rapport, le Groupe décrit en détail les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités prévues par la feuille de route 2016-2020 et les mesures qui ont été prises pour mettre au point un manuel de statistique pour la gouvernance. On y trouve également les travaux méthodologiques et techniques qui ont été faits à l'aide des sept indicateurs de catégorie III se rapportant aux objectifs de développement durable pris en compte par le Groupe. Ce dernier présentera le manuel à la Commission de statistique en mars 2020 comme le prévoit la feuille de route. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance ([E/CN.3/2018/34](#))

o) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

La Commission sera saisie, pour information, d'une note du Secrétaire général comprenant des extraits de résolutions, de décisions et de conclusions concertées adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social ou d'autres commissions techniques qui concernent ses travaux. Le Secrétaire général y décrit également les mesures que la Commission et la Division de statistique ont prises à ce jour et celles qu'il leur est conseillé de prendre comme suite aux décisions et mandats des organes dont elles relèvent. La Commission pourrait en tenir compte lorsqu'elle examinera les points correspondants de son ordre du jour. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

Documentation

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique ([E/CN.3/2018/35](#))

5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique)

La Commission prendra connaissance d'un rapport oral du Directeur de la Division de statistique concernant les activités, les plans et les priorités actuels.

6. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquantième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront présentés au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Elle sera également saisie d'une proposition de calendrier pour la session. Conformément à la demande du Conseil (voir résolution 1999/51), elle sera en outre saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2018-2022. La Commission est invitée à approuver le calendrier, l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquantième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

Documentation

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session de la Commission ([E/CN.3/2018/L.2](#))

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2018-2022 ([E/CN.3/2018/36](#))

7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session

La Commission sera saisie du rapport de procédure de sa quarante-neuvième session portant sur les questions d'organisation de ses travaux. Elle sera également saisie d'un document non officiel contenant les projets de décision présentés par le Rapporteur.

La Commission est invitée à adopter le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-neuvième session, dans lequel figureront les projets de décision et qui sera soumis au Conseil économique et social, et à charger le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Document non officiel contenant les projets de décision